

Sans défense

Analyse du financement de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire en 2023

Synthèse



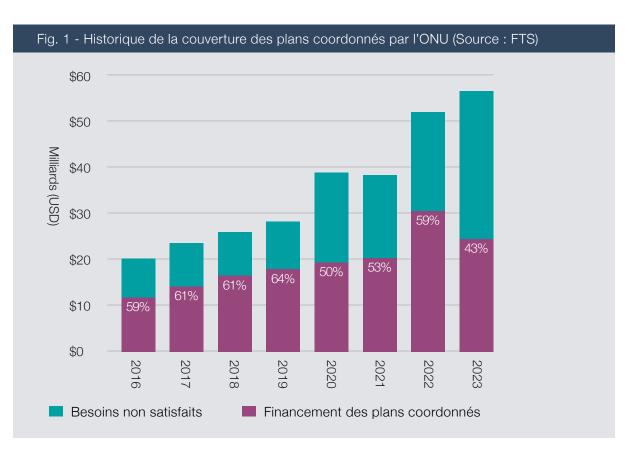






Synthèse

En 2023, les besoins humanitaires ont atteint un niveau sans précédent en raison de la multiplication des conflits armés, d'un nombre record de déplacements forcés, et de l'augmentation des situations d'urgence découlant de la crise climatique et de la répétition des catastrophes naturelles. À la fin de l'année 2023, 363 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, dont 245 millions ciblées par les plans de réponse coordonnés par l'ONU, soit une hausse de 7 % par rapport aux données initiales de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale de 2023. Cette amplification des crises a entraîné une hausse des besoins de financement humanitaire, évalués à 56,7 milliards de dollars fin de 2023. Malgré des niveaux de financement historiquement élevés, les appels coordonnés par l'ONU n'ont pu obtenir qu'un taux de financement de 43 %, le niveau le plus faible jamais enregistré. Le poids de cet écart de financement sera supporté par les enfants, qui sont les premières victimes des crises humanitaires.





Les besoins en matière de protection de l'enfance et de financement ont continué à croître en 2023. Au total, les appels à financement coordonnés par l'ONU pour couvrir les besoins de la protection de l'enfance ont atteint 1,5 milliard de dollars. Cette somme comprenait un milliard de dollars pour les Plans de réponse humanitaire (PRH) et 422 millions pour les Plans de réponse pour les réfugiés (PRR). La protection de l'enfance représentait 2,5 % du total des besoins pour les PRH, avec certes de grandes variations entre les différents plans de réponse.

Au total, on note en 2023 un financement à hauteur de 505 millions de dollars pour la protection de l'enfance à visée humanitaire, dont 412 millions appels coordonnés les par l'ONU. L'amélioration des rapports du Service de suivi des financements (appelé FTS) et du Suivi du financement des réfugiés (appelé RFT) a permis d'augmenter la visibilité du financement de la protection de l'enfance. Malgré certaines hausses, la protection de l'enfance dans des contextes de PRH est restée largement sousfinancée, avec une couverture de

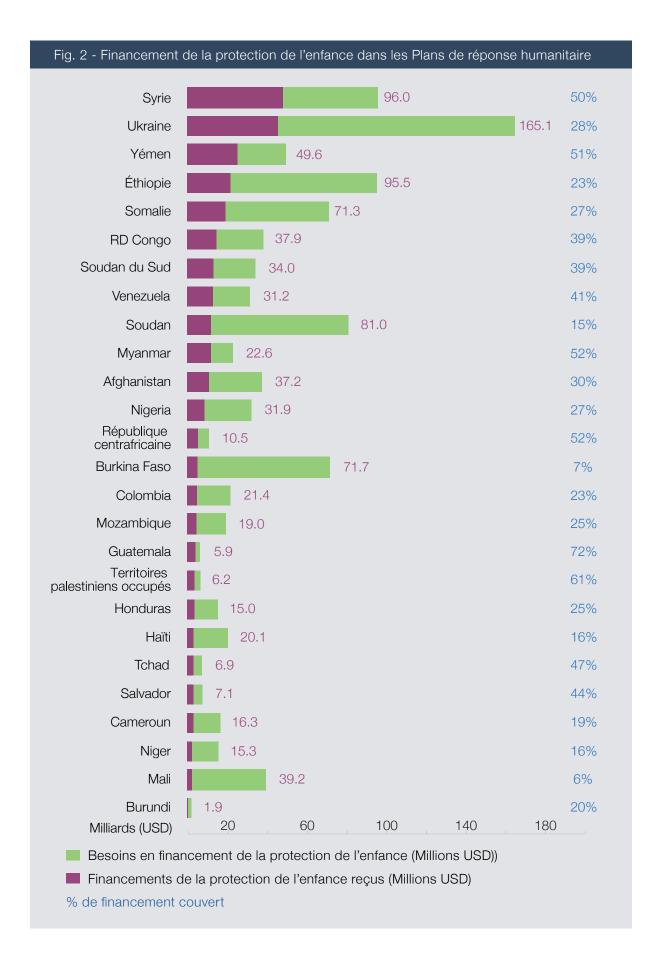


financement moyenne de 29,2 %, contre 46,9 % pour le total des PRH. Dans des contextes liés aux réfugiés, la couverture de financement moyenne pour la protection de l'enfance était de 30,8 %, proche du taux de financement global de la réponse dans le domaine des réfugiés (31,5 %).

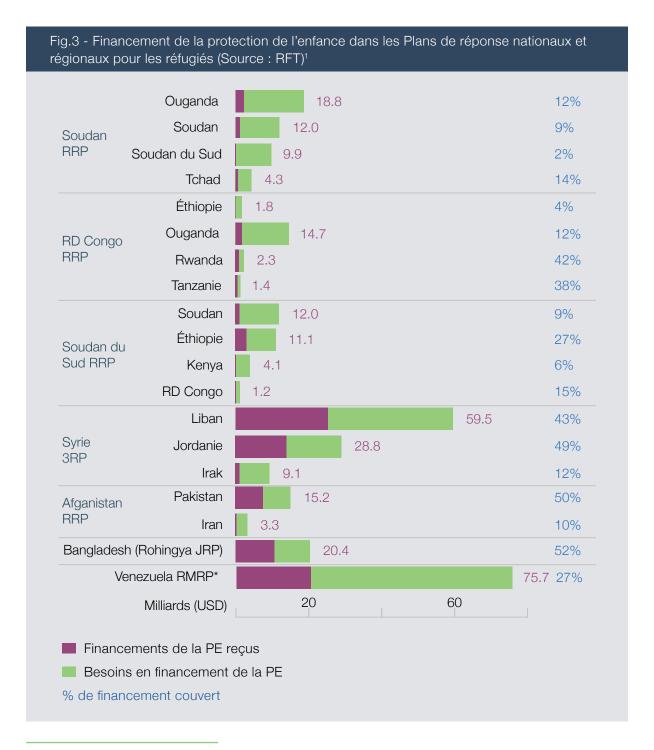
Les disparités entre les taux de financement de la protection de l'enfance selon les différentes Réponses, ainsi que les variations au fil du temps, ont affecté la capacité des acteurs de la protection de l'enfance à mettre en œuvre des programmes cohérents et de qualité, conformes aux Standards minimums pour la protection de l'enfance. Plus de 40 % des financements de la protection de l'enfance dans des contextes de PRH en 2023 ont été alloués à 3 Réponses : la Syrie, l'Ukraine et le Yémen. Dans le même temps, les appels les mieux financés en pourcentage étaient ceux destinés au Guatemala, aux territoires palestiniens occupés, au Myanmar et à la République centrafricaine. Les appels les moins financés étaient ceux destinés aux réfugiés, notamment au Soudan du Sud et en Éthiopie.











¹ Note : ceci combine les PRR régionaux et nationaux, sur la base des données disponibles.





Les agences de l'ONU et les ONG internationales ont continué à percevoir la grande majorité des financements humanitaires de la protection de l'enfance. Seuls 2 % des financements de la protection de l'enfance contrôlés par le FTS ont été alloués directement à des organisations locales. Si une augmentation du financement direct et qualitatif est vitale pour renforcer le rôle et la capacité des acteurs locaux et nationaux de la protection de l'enfance, les limites des mécanismes de rapport actuels rendent le contrôle difficile.

Dans l'ensemble, si les financements pour la protection de l'enfance ont effectivement augmenté, de grandes difficultés demeurent. Dans les contextes de PRH, le secteur reste grandement sous-financé par rapport aux autres secteurs



humanitaires. Dans les contextes liés aux réfugiés, les PRR sont en général moins bien financés que les PRH, ce qui se traduit par un niveau similaire de sous-financement de la protection de l'enfance.

L'amélioration des outils de rapport et une meilleure visibilité du financement constituent indéniablement des avancées. Cependant, il reste difficile de sécuriser des ressources constantes et adéquates pour tout un éventail d'acteurs de la protection de l'enfance à travers différents contextes humanitaires, ce qui force le secteur humanitaire à cibler ses actions dans un contexte de financement restreint, appelé à perdurer en 2024.

Recommandations

- Promouvoir la place centrale des enfants et de leur protection dans toutes les actions de planification, plaidoyer et mobilisation des ressources, à tous les niveaux de réponse humanitaire
- Renforcer le soutien des acteurs locaux et nationaux de la protection de l'enfance
- Investir dans des programmes de protection de l'enfance efficaces et déployables à grande échelle, conformément aux Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire
- Continuer d'améliorer les rapports financiers et les mécanismes de responsabilité, afin d'assurer un suivi efficace des financements de la protection de l'enfance dans des contextes humanitaires et liés aux réfugiés



À propos du rapport

Ce cinquième rapport, élaboré par l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire, Save the Children, le HCR et le Domaine de responsabilité mondial de la protection de l'enfance, analyse le financement de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire en 2023. Il met en lumière les insuffisances du financement et les écarts entre les différents Plans de réponse humanitaire (PRH) et Plans de réponse régionaux pour les réfugiés (PRR), soulignant le besoin d'un financement équitable et qualitatif. Le rapport propose également des recommandations stratégiques pour améliorer le financement et étayer les politiques et les pratiques traitant des besoins spécifiques des enfants. En soutenant les actions de plaidoyer et en poussant pour la reconnaissance des responsabilités, cette série de rapports vise à s'assurer que les enfants en situation de crise humanitaire reçoivent les services de protection essentiels dont ils ont besoin.

L'étude s'appuie principalement sur le Service de suivi financier (FTS) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, dont la mission est d'assurer le suivi des financements humanitaires internationaux, notamment dans des secteurs spécifiques comme la protection de l'enfance. Le FTS a été amélioré pour pouvoir proposer des données plus précises et granulaires, dont des données sur le financement de secteurs spécifiques dans le cadre de programmes multisectoriels. Toutefois, le FTS n'identifie pas totalement les données de financement pour les Réponses nationales et régionales dédiées aux réfugiés. Pour intégrer cette question, le rapport utilise également des données du Suivi du financement des réfugiés (RFT), piloté par le HCR, ainsi que des données fournies par le HCR directement. L'analyse englobe 26 Plans de réponse humanitaire (PRH), le Plan de réponse conjoint pour les Rohingyas au Bangladesh, le Plan régional d'aide pour les réfugiés et les migrants du Venezuela et 17 plans nationaux pour les réfugiés regroupés au sein de cinq Plans de réponse pour les réfugiés (PRR). Les besoins de financement de la protection de l'enfance et les fonds reçus ont été calculés à l'aide des données du FTS et du RFT, ce qui permet d'offrir un aperçu global tout en évitant les doublons dans le calcul. Toutes les données utilisées dans le rapport sont exactes en date du 9 juillet 2024.







